

## QUÉBEC

### MRC DE BELLECHASSE

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
octobre  
2018

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 3 octobre 2018 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire  
Mme Lynda Carrier, conseillère  
M. Réjean Boutin, conseiller  
M. Alexandre Morin, conseiller  
M. François Audet, conseiller  
Mme Majorie Asselin, conseillère  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

181001

#### PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2018 et de la séance ajournée du 25 septembre 2018 sont adoptés tels que rédigés.

Adopté unanimement

181002

#### DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT 2018

Il est proposé par Réjean Boutin  
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 295 165.42\$ et celui des revenus de 121 685.12\$ pour le mois d'août 2018 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	43 844.49 \$
Sécurité publique :	15 035.55 \$
Transport :	72 958.18 \$
Hygiène du milieu :	52 335.35 \$
Santé et bien-être :	43.59 \$
Aménagement et urbanisme :	549.00 \$
Loisirs et culture :	108 228.36 \$
Frais de financement :	2 170.90 \$

Adopté unanimement

## RAPPORT DU MAIRE

### AVIS DE MOTION

Je, Alexandre Morin, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, que le règlement 18-315 portant le titre de « Règlement décrétant les travaux de déneigement » sera déposé à une séance du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Alexandre Morin, conseiller

181005

### PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT 18-315 PORTANT LE TITRE DE « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT »

Je, Alexandre Morin, conseiller, dépose un projet de règlement qui a pour but de décréter le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier de la Municipalité pour la circulation des véhicules automobiles, établir le service que le Conseil juge approprié dans chaque cas et déterminer, quand il le juge à propos, que la neige sera soufflée ou déposée sur les terrains privés, pourvu qu'il détermine aussi les précautions nécessaires en pareils cas afin d'éviter les dommages à la personne et à la propriété.

M. François Audet demande le vote

Pour : Lynda Carrier, Réjean Boutin, Alexandre Morin, Majorie Asselin, Réjean Lemieux  
Contre : François Audet

Approuvé à la majorité

181006

### RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REPLACEMENT OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AUX GAZ R-12 OU R-22 : ARÉNAS ET CENTRES DE CURLING ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le 7 mars 2018, la Municipalité octroyait le mandat de réalisation d'une étude de faisabilité du système de réfrigération de l'aréna à Bouthillette Parizeau, tel que requis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que Bouthillette Parizeau a déposé son rapport final le 6 juillet 2018.

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse autorise la présentation du projet de remplacement de système de réfrigération de l'aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes

de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : aré纳斯 et centres de curling;

2. QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
3. QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désigne M. Martin Lacasse, maire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté unanimement

181007

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE RÉCIPROQUE DE SERVICES EN MATIÈRE DE SPORTS DE GLACE ENTRE LES CINQ MUNICIPALITÉS ÉTANT PROPRIÉTAIRE D'UN ARÉNA DANS LA MRC DE BELLECHASSE  
ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent établir un partenariat entre elles en vue de la fourniture réciproque et équitable d'un droit de fréquentation des aré纳斯 pour les résidents des municipalités visés par l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ne désirent pas se facturer entre elles la fourniture réciproque d'un droit de fréquentation des aré纳斯 visés à la présente entente de réciprocité.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT

1. Le conseil entérine l'Entente relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace entre les cinq municipalités étant propriétaire d'un aré纳斯 dans la MRC de Bellechasse.
2. Le conseil désigne M. Martin Lacasse, maire, et M. Jean-François Comeau, directeur général, à titre de signataires.

Adopté unanimement

181008

PROJET N° RIRL-2015-178 DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL/VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES  
CONFIRMATION DE FIN DU PROJET

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a déjà autorisé la présentation d'une demande d'aide financière et confirmé son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

CONSIDÉRANT que le 5 juillet 2017, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a signé avec la municipalité un protocole d'entente pour la réfection du ponceau de l'avenue Royale ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière potentielle peut atteindre un maximum de 75% des coûts de réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité finance sa part à partir de son fonds général;

CONSIDÉRANT que Excavation Bergedac Inc. a effectué les travaux conformément au devis en vigueur, tel qu'indiqué au certificat de conformité signée par M. Manuel Frigon, ingénieur chez ÉQIP Solutions Génie Inc.

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La Municipalité confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) la fin du projet ;
2. La Municipalité confirme que le coût total des travaux est de 383 525,93\$;
3. Le conseil donne le mandat à la direction générale de déposer tous les livrables requis pour acquitter des exigences de la reddition de comptes du MTMDET.

Adopté unanimement

181009

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018  
MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du

programme TECQ 2014-2018 ;

3. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
4. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
5. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;
6. La municipalité s'engage à informer le ministère Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté unanimement

181010

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES  
MUNICIPALES  
DÉPÔT DE DEMANDE

CONSIDÉRANT QU'en 2012, une demande d'aide financière avait été déposée au ministère de la Famille et au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) dans le cadre d'une démarche collective de la MRC de Bellechasse et de 17 municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités avaient obtenu uniquement l'aide financière pour l'élaboration de la politique MADA, mais qu'elles avaient tout de même décidé de procéder à l'élaboration des politiques familiales dans le cadre de la même démarche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités ont donc élaboré, dans le cadre d'une démarche collective, 18 politiques familiales et MADA, ainsi que des plans d'action s'échelonnant de 2015 à 2017;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, lors de la dernière année de mise en œuvre des plans d'action, la MRC et 16 municipalités souhaitant mettre à jour leur politique familiale et MADA, ont déposé une demande d'aide financière, mais cette fois uniquement au Secrétariat aux aînés, puisqu'aucun programme de soutien financier n'a été offert en 2017 par le ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et 15 municipalités du territoire ont obtenu une aide financière provenant du Secrétariat aux aînés pour la mise à jour de leur politique MADA dans le cadre d'une démarche collective;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'absence de soutien financier provenant du ministère de la Famille, les municipalités et la MRC ont tout de même débuté en 2018 la mise à jour de leur politique familiale afin de réaliser dans une seule et même démarche la mise à jour des deux politiques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a lancé un appel à projets dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales et que celui-ci permet de soutenir financièrement les MRC et les municipalités souhaitant élaborer ou mettre à jour leur politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu une information provenant du Carrefour action municipale et famille indiquant que dorénavant le gouvernement souhaitait coordonner les deux appels à projets (ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés) afin de faciliter les démarches des MRC et des municipalités;

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que la municipalité informe le ministère de la Famille qu'elle participe actuellement à la mise à jour de sa politique familiale et MADA dans le cadre d'une démarche collective coordonnée par la MRC de Bellechasse;
2. Que la municipalité mandate la MRC pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux politiques familiales municipales pour la mise à jour de leur politique familiale dont le plan d'action est maintenant échu, et ce même si les travaux de mise à jour des politiques familiales ont débuté en 2018.
3. Que la municipalité demande au ministère de la Famille que soit reconnu les dépenses engagées dans la démarche actuelle.

Adopté unanimement

181011

**ÉTUDE PERMETTANT DE VALIDER LE BIEN-FONDÉ DE LA MISE EN PLACE D'UN PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL IDENTIFIANT UN OU DES CRÉNEAUX SPÉCIFIQUES  
CONFIRMATION D'ADHÉSION À LA MISE EN COMMUN**

CONSIDÉRANT QU'en juin 2017, le conseil de la MRC a adopté une résolution (C.M. 17-06-172) afin d'entreprendre des démarches visant à mandater une firme pour une étude permettant de valider le bien-fondé de la mise en place d'un parc industriel régional identifiant un ou des créneaux spécifiques et recommandant sa localisation s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire vient d'annoncer un nouveau programme d'aide financière pour soutenir la réalisation de projets relatifs à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité pour un projet de parc industriel régional est éligible à ce type de programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière pouvant être accordée, selon les exigences du programme d'aide financière du MAMOT, représente un maximum de 50% des dépenses admissibles, qui sont estimées à 50 000\$ ainsi qu'un montant maximum de 10% pour des frais de conception, d'administration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté une résolution le 12 septembre dernier (C.M. 18-09-197) afin que la MRC de Bellechasse dépose une demande d'aide financière pour un projet d'étude de faisabilité en lien avec le projet de parc industriel régional dans le cadre du programme d'aide financière du MAMOT cité précédemment.

Il est proposé par Réjean Boutin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse adhère au projet qui consiste à mandater une firme pour effectuer une étude de faisabilité pour un projet de parc industriel régional et ce conditionnellement à l'obtention de l'aide financière provenant du MAMOT;
2. Que la municipalité autorise la MRC à déposer la demande de projet auprès du MAMOT dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la réalisation de projets relatifs à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
3. Que la municipalité désigne la MRC de Bellechasse comme responsable du projet.

Adopté unanimement

181012

SERVICES PROFESSIONNELS RÉFECTION DE LA PISCINE  
OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité, dans sa résolution 180213, a autorisé la présentation du projet de rénovation de la piscine extérieure au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

CONSIDÉRANT que, le 9 août 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a accordé à la Municipalité une autorisation finale pour une aide financière maximale de 104 737,50\$ au dit projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour un mandat de services professionnels en vue de réaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT que six soumissionnaires ont été contactés pour déposer des offres de services.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le mandat de services professionnels pour les travaux de rénovation de la piscine extérieure à Les Services EXP Inc. pour un montant total estimé de 69 000\$, plus taxes applicables.

Adopté unanimement

181013

**SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION À LA POPULATION  
ENTÉRINEMENT ENTENTE DE SERVICES**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (Loi sur la sécurité civile S-2,3);

CONSIDÉRANT que Telmatik a déposé aux municipalités une offre de services en lien avec l'implantation d'un système d'alerte et de notification à la population;

CONSIDÉRANT que le prix proposé (MRC) est avantageux en autant qu'il y ait un minimum de 5 municipalités.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La Municipalité accepte l'offre de services déposée par Telmatik au coût annuel de 0,86\$ par citoyen (prix MRC), soit 2 142,26\$, plus un frais unique d'implantation de 350,00\$ avant taxes.
2. L'acceptation de cette offre de services est conditionnelle à l'adhésion de quatre autres municipalités sur le territoire de Bellechasse.
3. Le conseil mandate le directeur général à signer l'offre de services.

Adopté unanimement

181014

**ACTE DE VENTE MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE VS EXCAVATION ST-CHARLES INC.  
DÉSISTEMENT**

CONSIDÉRANT l'acte de vente entre la Municipalité et Excavation St-Charles Inc. entérinée le 12 février 2003;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions étant que si l'acquéreur ou ses ayant droits, durant une période de vingt ans, désire vendre à des tiers une partie non construite de l'immeuble, il doit d'abord l'offrir au vendeur au prix payé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire pas se prévaloir de ce droit.

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil entérine la décision de ne pas se prévaloir de ses droits inscrit à l'article 2 de la section Conditions de l'acte de vente survenu le 12 février 2003 avec Excavation St-Charles Inc.

Adopté unanimement



181015 COLLECTE SUPPLÉMENTAIRES DE BACS VERTS  
SAISON 2019

Il est proposé par Réjean Boutin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil maintient le même nombre de semaines que l'année précédente, c'est-à-dire 7 semaines, soit pour la période débutant la semaine du 26 juin 2018 et se terminant la semaine du 18 septembre 2019 et ce, pour un coût total estimé de 15 293.25\$.
2. La MRC de Bellechasse est informée de la cueillette supplémentaire pour 2019.

Adopté unanimement

181016 REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES  
MRC DE BELLECHASSE

Il est proposé par Majorie Asselin  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise l'affectation au fonds général des revenus de carrières et sablières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 au montant de 1 889,61\$.

Adopté unanimement

181017 REPRÉSENTATION  
LOISIRS SAINT-GERVAIS

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise la participation de deux personnes pour la Soirée Cabaret des Loisirs de Saint-Gervais au coût de 50\$ l'unité.

Adopté unanimement

181018 DEMANDE DE SUBVENTION  
L'ASSOCIATION DU HOCKEY DE DÉVELOPPEMENT DU LITTORAL  
CHAUDIÈRE APPALACHES ET FABRIQUE SAINT-BENOÎT DE  
BELLECHASSE

Il est proposé par Réjean Boutin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le paiement d'un montant de 50\$ pour l'Association du Hockey de Développement du Littoral Chaudière Appalaches

2. Le conseil autorise le paiement d'un montant de 500\$ pour le Concert de Noël 2018 au profit de la Fabrique Saint-Benoît de Bellechasse

Adopté unanimement

181019

REMERCIEMENTS  
PARTENAIRES FINANCIERS DE LA ZONE LG

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à Création Réka pour le design et une commandite de 200 \$ sur l'ensemble du matériel acheté.
2. Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à Ameublement Tanguay pour la télévision Samsung 32`` avec le support mural pour un total de 390 \$.
3. Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à L'Outilleur centre de rénovation pour un crédit de 500 \$ sur l'achat des matériaux.
4. Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à Unicoop pour un crédit de 800 \$ pour l'achat du plancher.
5. Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à Ameublement P.A. Morin pour l'ensemble de l'ameublement du bar d'une valeur de 1200 \$.
6. Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à Construction & Rénovation LG pour l'ensemble des travaux qui ont été réalisés par les deux propriétaires, François Leblanc et Karl Godbout. Leur commandite représente une somme d'environ 12 000 \$.

181020

REMERCIEMENTS  
DÉPUTÉE SORTANTE DE BELLECHASSE

Il est proposé par Majorie Asselin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse sortante, pour l'ensemble de sa contribution au comté.

Adopté unanimement

181021

FÉLICITATIONS  
MME STÉPHANIE LACHANCE

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, pour son élection lors des élections provinciales du 1er octobre 2018.

181022

OCTROI DE MANDAT  
AUDIT TECHNIQUE POUR L'ÉGLISE DE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en partenariat avec la Fabrique Saint-Benoît de Bellechasse, souhaitent connaître l'état structural de l'église de Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposés des offres de services.

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La Municipalité accepte l'offre de services pour le volet audit technique déposée par Marie-Josée Deschênes Architecte au coût de 8 850,00\$, plus taxes.
2. L'acceptation de cette offre de services est conditionnelle à la participation financière de la Fabrique Saint-Benoît de Bellechasse à une hauteur de 50%.
3. Le conseil mandate le directeur général à signer l'offre de services.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

181025

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Majorie Asselin  
appuyé par François Audet

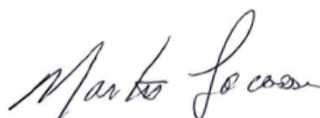
ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

La présente réunion est close à 21 h 15.

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-Francois Comeau

Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\*\*\*\*\*